

HISTOIRE DE LA PASSERELLE

Extraits du bulletin *Infos Sillans*

Le mot du Maire : août 2008

LA PASSERELLE

La pétition initiée par la Mairie, qui a recueilli environ 150 signatures, et le vote unanime du Conseil Municipal autorisant le Maire à classer ce projet « prioritaire » auprès du Conseil Général, ont permis une rencontre récente sur site avec les cadres de la Direction des Routes et notre Conseiller Général M. Jean Bacci. Suite à quoi rendez-vous est pris en septembre avec le nouvel architecte des Bâtiments de France : ce projet, initialement prévue pour être étudié après 2012, est désormais classé « prioritaire » par la Direction des Routes.

Le mot du Maire : octobre 2009

Passerelle : un pont (pas) trop loin.

Le 25 août dernier, se sont réunis sur le site, en notre présence, l'architecte des bâtiments de France, la Direction Départementale des routes, le bureau d'études et le paysagiste retenus par celle-ci.

Les études de faisabilité doivent durer entre 6 et 9 mois avant le premier coup de pioche, si nous ne rencontrons pas d'obstacles administratifs ou techniques, le franchissement de la Bresque pourra se faire en toute sécurité fin 2011.

La passerelle ne devrait pas être contre le pont mais légèrement décalée afin de préserver l'identité des deux ouvrages. Ce qui permettra aux usagers d'avoir une vue sur le pont, dont l'arche, ainsi que le nouveau cheminement piétonnisé, seront éclairés la nuit.

Plusieurs projets seront présentés à la population.

Le coût estimé de l'opération, totalement financée par le Conseil Général du Var, est de l'ordre de 500 000 € hors taxes.

En attendant, comme prévu, le 14 septembre ont démarré les travaux d'aménagement du trottoir sur la RD 560 entre le pont et le village.

Le mot du Maire : novembre 2010

La passerelle : elle franchira la Bresque, mais pas en 2011 ; sa réalisation initialement prévue cette année-là est reportée en 2012. L'appel d'offres se fera fin du 2^{ème} trimestre 2011, si la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM ex-DDE) maîtrise les délais. Vous pouvez visualiser ci-après trois vues d'impression du dessin approuvé par l'architecte des Bâtiments de France.



La Passerelle :

- Le Conseil Général laisse tomber ses promesses, change d'avis et propose, à ses frais, un élargissement du pont avec cheminement piétonnier, en aval de celui-ci entre le village et la Place du 8 mai 1945. C' était notre proposition (refusée) en 2008...En tout état de cause, nous demeurons vigilants sur ce projet vital pour notre sécurité qui mérite , à mon sens, quelques ronds-points départementaux sacrifiés.